

Formulaire de candidature
Prix des Masters du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Année 2026

Attention, seuls les mémoires soutenus au plus tard le 31 décembre 2025 sont éligibles au prix des masters 2026. Les mémoires déjà présentés dans le cadre du Prix des Masters 2025 du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce ne peuvent de nouveau concourir en 2026.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Université :

UFR, Faculté ou IEP :

Intitulé du Master 2 préparé :

Sujet du mémoire :

Nom du directeur/de la directrice de recherche :

Indiquer en 5 lignes maximum les raisons et/ou la réflexion qui ont mené au choix de ce sujet :

Note obtenue lors de la soutenance du mémoire : /20

☐ Je déclare ne pas avoir utilisé d'outil d'intelligence artificielle pour la rédaction de ce mémoire.

SIGNATURE DU CANDIDAT :

Pour que votre candidature soit validée, ce formulaire, accompagné de votre mémoire et de l'attestation ou la lettre de recommandation du directeur de mémoire*, doit être retourné **au plus tard le 30 avril 2026.**

- Par courrier postal à l'adresse suivante :

Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce
29 rue Danielle Casanova
75001 PARIS

Ou

- Par courriel à cette adresse : contact@cngtc.fr

*Attestation ou lettre de recommandation du directeur de mémoire établissant que l'étudiant candidat a bien réalisé son mémoire dans le cadre du master 2.

Information relative à la protection de vos données personnelles :

Vous êtes informés que les données communiquées à travers ce formulaire et dans la procédure de candidature feront l'objet d'un traitement par le Conseil national. Ce traitement, basé sur l'intérêt légitime du Conseil national, a pour finalité l'organisation du concours, la sélection des lauréats, la remise du prix et la communication publique qui y est associée.

Les données collectées pourront être communiquées aux collaborateurs en charge de la gestion du concours au sein du Conseil national, aux membres du jury et aux partenaires du Conseil national décernant les prix. Elles ne feront pas l'objet d'une utilisation commerciale par le Conseil national ni d'un transfert en dehors de l'Union européenne.

Vos données seront conservées par le Conseil national pendant 2 ans à compter de la remise du prix, à l'exception des données du lauréat qui seront conservées pendant 10 ans. Au terme de ces délais, les données seront supprimées.

Vous disposez, à l'égard de vos données, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données ou encore vous opposer au traitement. Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que, dans ce dernier cas, nous ne serons pas en mesure de traiter votre candidature.

Vous pouvez enfin définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Conseil national à l'adresse : rgpd@cngtc.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »

Information relative au droit à l'image :

Vous êtes informé qu'une photographie de la remise du prix des masters au lauréat est prise, lors du congrès annuel des greffiers des tribunaux de commerce, aux fins de diffusion dans les actes du congrès. En tant que lauréat, votre image est donc susceptible d'être diffusée à cette occasion, à l'exclusion de toute autre utilisation. Elle sera conservée par le Conseil national pendant une durée d'un an suivant le congrès annuel. Au terme de de délai, elle sera supprimée. »

Vous pouvez néanmoins vous opposer à la captation et à la diffusion de votre image, en adressant votre demande à contact@cngtc.fr »

WWW.CNGTC.FR